

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DEVE 5 Convention avec Paris Habitat-OPH pour le renforcement du mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King (17^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention de financement avec Paris Habitat-OPH pour le renforcement du mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature d'une convention de financement avec Paris Habitat-OPH pour le renforcement du mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King.

Article 2 : La dépense correspondante est arrêtée à un montant forfaitaire de 420 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris des années 2013 et suivantes si nécessaire.